



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question orale n° 798

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les possibilités de financement des installations sportives. Il lui demande quels moyens son ministère peut mettre directement ou indirectement à la disposition des collectivités territoriales pour les aider dans de tels investissements.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Luc Warsmann a présenté une question, n° 798, ainsi rédigée:

«M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les possibilités de financement des installations sportives. Il lui demande quels moyens son ministère peut mettre directement ou indirectement à la disposition des collectivités territoriales pour les aider dans de tels investissements.»

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question.

M. Jean-Luc Warsmann. Madame la ministre de la jeunesse et des sports, c'est une longue histoire entre les Ardennes et le football, une histoire qui a pour nom le CSSA, club de football mythique qui est entré dans l'histoire à plusieurs reprises: 1956, 1961, 1965 et, désormais, 1999 puisque nous vivons une année véritablement formidable: formidable parce que, dans quatre jours, notre équipe de football jouera la finale de la Coupe de France; formidable, parce qu'elle est à un pas de la première division et que tous les espoirs sont permis.

Cette histoire formidable s'appuie sur un soutien populaire qui ne s'est jamais démenti, même dans les moments où, sportivement, la vie du club a été plus difficile. Ce club est aussi une locomotive dans un département extrêmement sportif puisque, s'il ne compte qu'environ 300 000 habitants, il a 14 000 licenciés rien que pour le football.

Cette fantastique aventure sportive débouche cependant sur un défi pour tous les élus locaux: la construction d'un nouveau stade. En effet le stade actuel, dans lequel se sont passés tant de grands moments, le stade Emile-Albeau, n'est plus aux normes. D'ailleurs avouons-le, il ne donne pas une image correspondant à celle que nous voudrions offrir au pays alors que notre département a la chance d'avoir les caméras des télévisions braquées sur lui.

En effet, l'article 103 du règlement de la Fédération française de football exige que les équipes de première division évoluent dans un stade d'au moins douze mille places assises et couvertes, avec la possibilité d'en porter la capacité totale à dix-sept mille. Ce texte édicte également d'autres exigences relatives à l'accueil des arbitres et des équipes ainsi qu'aux normes d'éclairage. Ce règlement dur et ambitieux nous contraint donc à envisager la construction d'un nouveau stade. Telle est, en tout cas, la voie qu'ont choisie, tous ensemble, dans une belle unanimité, les décideurs ardennois. Je me permets de citer le conseil général, qui a accepté de prendre en charge 50 % du coût de l'équipement et la région Champagne-Ardenne qui jouera la solidarité en apportant un financement à hauteur de 20 %.

Madame la ministre, afin de nous aider à relever ce grand défi pour notre département, pourrions-nous compter sur la participation et sur le soutien de l'Etat ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je tiens d'abord, sans prendre parti, à souhaiter bonne chance à l'équipe de Sedan, samedi soir.

M. Jean-Luc Warsmann. Merci !

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Il est exact que les normes imposées par les fédérations sportives, en particulier la Fédération française de football, sont extrêmement sévères. Tel est le cas de l'exigence des douze mille places assises et couvertes et de la possibilité de porter cette capacité à dix-sept mille places pour des villes parfois de dimension moyenne. A cet égard nous avons engagé la discussion avec les fédérations sportives afin de rechercher dans quelles conditions elles pourraient accepter des délais pour la mise aux normes des stades concernés. Il arrive en effet qu'une équipe monte en D2 ou en D1, puis redescende l'année suivante dans la division inférieure; c'est la loi de la compétition sportive. Pourtant il aura fallu investir parfois de façon démesurée par rapport aux besoins de la commune siège du club.

Néanmoins, comme nous l'avons fait pour d'autres villes, Lorient par exemple, nous sommes prêts à accompagner l'effort des communes pour mettre leurs stades aux normes.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour souligner que les collectivités locales sont les principaux bailleurs du mouvement sportif, puisque leurs dépenses représentent 28,9 % de la dépense sportive nationale.

En l'espèce il est de la responsabilité de l'Etat d'être à vos côtés. Reste à savoir quels moyens mettre en oeuvre. Je vous rappelle d'abord qu'une grande partie des crédits du titre VI du budget du ministère de la jeunesse et des sports a été, lors des lois de décentralisation, transférée à la DGE. Il peut donc y avoir une aide par le biais de cette dotation.

Une autre source de financement réside dans les contrats de plan. En effet, dans le cadre de la préparation du prochain plan, le ministère de la jeunesse et des sports pourra inscrire dans ces contrats des crédits beaucoup plus élevés qu'auparavant.

Enfin, la principale source de financement des équipements est le Fonds national de développement du sport, avec son chapitre 12 dont le montant a été fixé à 115 millions de francs pour 1999. Si nous avons orienté l'utilisation de ces fonds vers la réhabilitation des équipements, car il existe de grands besoins des communes dans ce domaine, en particulier dans les zones urbaines et sensibles, nous ne négligeons pas pour autant les demandes concernant de nouveaux équipements.

Monsieur le député, je vous invite donc à déposer très rapidement un dossier auprès du FNDS. Je sais d'ailleurs que vous vous êtes déjà adressé au ministère à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. La réhabilitation est effectivement un grand enjeu, mais, en l'occurrence, cette solution, que nous avons longuement étudiée, ne nous a paru acceptable ni financièrement ni techniquement. Elle n'aurait pas permis de réaliser un équipement de qualité et le rapport qualité-prix n'aurait pas été bon. C'est pourquoi le choix a été de construire un équipement neuf.

Ainsi que vous l'avez indiqué, le dossier est déjà dans votre ministère et je vous remercie de l'attention particulière que vous voudrez bien y porter, parce que la charge financière est lourde. Symboliquement, il serait fort heureux que l'Etat soit à nos côtés pour relever ce défi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 798

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2740

Réponse publiée le : 12 mai 1999, page 4279

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mai 1999